



GAZETTE DU JOUR.

FRANÇAIS, de grands évènements se préparent; je suis en *vedette*: tout ce que je vois, tout ce que j'entends, sur le champ, je vous en instruis; ce que vous découvrirez, ce que vous apprendrez, faites-le moi savoir, je le publie sur l'heure.

Du Samedi 27 Juillet 1793.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

De Bruxelles, le 13 juillet. — Un Mr. Van Wamet, de Bruxelles, vient de faire imprimer, sur la ville de Condé, une pièce de vers, dans laquelle on remarque deux faits assez originaux: l'un que l'empereur compte bien conserver cette ville, et l'autre, qu'elle va devenir libre, après avoir échappé au joug de l'esclavage. Ce dernier langage est bien différent de celui des Français, qui, en parlant des troupes des puissances leurs voisines, disent qu'en entrant en France, ces satellites des despotes souillent par leur souille impur la terre de la liberté. Quoiqu'il en soit, voici comme Mr. Van Wamet fait parler Condé au général prince de Cobourg.

*Victor magnanimus jussit abire famem;
Me cumulat donis, miserum vetat esse: Tyrannis
Parebam, quis vix par feritate Nero:
Nunc me nunc Franciscus habet, mihi jura beato
Ponet; ego nunc urbs libera, serva prius:*

De Hanovre, le 6 juillet. — Par ordonnance royale du 12 du mois dernier, tout cours a été ôté dans ce pays, aux assignats de la France, il y a une amende de 50 écus pour quiconque mettra de ce papier en circulation.

FRANCE.

De Perpignan, le 13 juillet. — Il paroît que les Espagnols vont diriger tous leurs efforts contre Perpignan, ce boulevard unique de la France méridionale; et le général Ricardos compte assez sur ses forces pour croire que cette place ne lui coûtera pas beaucoup de tems. Cependant, pour empêcher l'ennemi de rien entreprendre contre la liberté de nos communications avec l'intérieur de la France, le général Flers vient d'établir des postes au nord, au nord-est et au nord-ouest de Perpignan; ce qui, sans doute, a engagé l'armée espagnole à se replier vers les points opposés du côté de la frontière d'Espagne. L'ennemi n'a laissé que peu de troupes à Ille; il demeure en force entre Thuire et le Mas-Deu, et devant Collioure. Son camp de Bellegarde est presque nul. Il travaille à réparer dans cette forteresse les incalculables ravages du dernier bombardement. On estime que six millions ne suffiront pas pour la remettre en état de défense.

De Tours, le 20 juillet. — Lettre du général Santerre.

CITOYENS,

Vous savez quelle fatale journée nous eûmes

hier. Avant-hier le feu prit au parc d'artillerie, et malgré ce, nous battîmes l'ennemi qui nous attaqua; mais alors la troupe étoit paisible: il n'en étoit pas ainsi hier. L'ennemi nous attaqua au moment des distributions; il venoit de pleuvoir: beaucoup de mauvais citoyens, sous le vain prétexte que leur poudre étoit mouillée, tirèrent plus de deux mille coups de fusils: l'ennemi qui étoit en présence s'aperçut bien que nous avions du désordre.

Les canonniers du septième bataillon de Paris me tirent mille raisons au moment du combat; un ivrogne mit le désordre, et les talens trop foibles du citoyen Houdain, lieutenant-colonel, ne lui suffisent pas pour tirer parti de ce bataillon dont les sept huitièmes sont excellens. Les officiers, en grande partie, ne sont pas au niveau de leur place, et ne peuvent réprimer le désordre. Les sept huitièmes des soldats sont de vrais républicains qui gémissent de ce violent abus; tous désirent une loiressive.

Hier il y avoit 3 jours que des compagnies n'avoient point de pain..... Comparez, je vous prie, citoyens, quelle différence il y a d'attaquer l'ennemi aux frontières, où l'on est appuyé de droite et de gauche d'une armée ou d'un fleuve; comparez la difficulté de se battre contre un ennemi qui diffère de celui de l'extérieur, parce qu'il n'a pas d'équipages, et qu'il trouve des soldats où il va en sonnant le tocsin; comparez l'embarras où nous nous trouvons, lorsque les vivres sont retardés, de n'avoir aucunes subsistances dans le pays, parce que tous les habitans sont nos ennemis et nos espions.

J'ajouterai à cette longue lettre une réflexion bien consolante sur notre perte; c'est que cet événement, d'après mes opinions, forcera Nantes à recouvrer notre amitié.

De Landau, le 19 Juillet. — Je n'ai que le temps de vous dire deux mots, ne faisant que d'arriver d'une expédition pour chercher quelques canons de gros calibre. Nous venons de repousser ce matin à 3 heures une colonne de Prussiens près de Damheim. Le canon se fait encore entendre au moment où je vous écris. Notre artillerie se montre supérieurement suivant sa coutume. J'ai jetté deux obus dans un gros d'ennemis, je les ai vu éclater, et y faire

un grand effet. On aperçoit deux villages en feu. Je retourne à l'action avec mes canons. Nos colonnes s'avancent de tous côtés en grand nombre, et repoussent les ennemis sur tous leurs passages. L'armée a déjà passé Damheim. Comptez sur mon zèle à vous instruire de l'issue de cette affaire. Mayence chéri, que je me réjouis de te revoir bientôt!

Paris. — Le tribunal révolutionnaire a condamné jeudi à la peine de mort, François-Charles Coqueraux, dit Bois-Vernier, âgé de 64 ans, ci-devant gentilhomme, originaire d'Angers, département de Mayenne et Loire, atteint et convaincu d'être le complice des rebelles de la Vendée, d'avoir arboré la cocarde blanche, d'avoir entretenu une correspondance suivie avec les émigrés et avec les prêtres réfractaires réfugiés en Espagne, d'avoir enfin colporté et distribué les proclamations des révoltés, tendantes à la dissolution de la république et au rétablissement de la royauté en France. Il a subi son jugement à 6 heures du soir.

§ Sur la déclaration négative du jury, relativement aux questions à lui proposées, le tribunal a acquitté, dans sa séance du 24 de ce mois, Luc-François Le boucher Deva'steur, âgé de 60 ans, ex-noble, se disant commerçant, originaire de Granville, département de la Manche, accusé d'avoir entretenu une correspondance avec les émigrés; de leur avoir fait passer des fonds, et fourni des moyens de s'enrôler au service des ennemis: ordonne qu'il sera mis sur-le-champ en liberté.

§ Les visites domiciliaires du ci-devant Palais-Royal ont été faites en vertu d'un arrêté du comité de sûreté générale. On a visité tous les cafés, les chambres, les appartemens. Toutes les femmes de mauvaise vie ont été rangées en haie dans le jardin, pendant qu'on fouilloit toutes les maisons. On a arrêté 200 personnes. L'objet de cette visite a été suivant Chaumette, de faire la chasse aux aides-de-camp des généraux traîtres et transfuges, et de purger tous les suppôts des tripots. Il convient cependant que plusieurs scélérats ont trouvé le moyen de s'échapper, mais la visite n'a pas été inutile, plusieurs gens suspects ont été arrêtés, entr'autres un *Monsieur* fort élégant et son domestique que vous jugerez n'être pas bons ré-

publicains. On a trouvé sur le domestique 32 doubles louis, 16 ducats et 7 à 8 guinées, il venoit du Gand.

§ Il a été fait une motion à la société des Cordeliers de destituer tous les nobles, de les chasser et de leur prendre leurs biens, de chasser tous les prêtres et de les exporter. Il y en a d'innocens, dites vous, ah! tous sont coupables. Que les moins aristocrates, aillent en Amérique apprendre l'égalité. Peut-être un jour pourra-t-on leur permettre de revenir, mais aujourd'hui point de foiblesse. Que prêtre, noble, tout parte, et s'il en restoit un seul parmi nous, qu'il ne trouve à reposer sa tête que sur la pointe de nos piquets et de nos bayonnettes.

Cette motion a fait place à une autre, ou l'on avoit proposé de les parquer tous à Versailles dans le parc, de les y faire travailler à 15 sols par jour, de les faire garder par les sans-culottes, et l'on tireroit sur eux comme sur des oiseaux de proie, toutes les fois qu'ils voudroient franchir les bornes fixées. La société a arrêté que tous les nobles seroient exclus de nos armées, qu'ils seroient tous désarmés comme des scélérats, et leurs biens partagés aux indigens.

§ Rousillon, l'un des juges du tribunal révolutionnaire, vient de faire placarder, dans tout Paris, une affiche, dans laquelle il propose un remède, suivant lui, efficace, pour terminer une portion de la guerre civile qui afflige la France. « Il nous reste une grande mesure à prendre, c'est de faire tomber la tête des scélérats réfugiés à Caen, cela vaudra mieux que le gain d'une bataille; ce sont eux qui ont dirigé la main criminelle qui a assassiné Marat. Il n'est pas assez vengé, la patrie ne l'est pas encore; il faut prendre des grandes mesures: que la montagne prononce la peine de mort contre ceux qui font la contrebande aristocratique dans nos ports et sur nos côtes, qui embarquent tous nos traîtres; qu'on fasse croiser deux corvettes, brûler et couler bas tout ce qui voudra passer en Angleterre; qu'elle ordonne, par un décret, aux habitans de Caen d'arrêter et d'amener à l'Abbaye les dix-huit conspirateurs, sous peine d'être déclarés en état de rébellion: s'ils n'obéissent pas, il faut marcher contre cette ville rebelle, la sommer d'obéir, et de livrer tous les cou-

pables; si elle se soumet, accorder une amnistie pour les menés; mais point de grace pour les meneurs; si elle résiste, faire l'invitation aux citoyens égarés de sortir des murs, canonner et bombarder la ville jusqu'à ce qu'elle se rende; et s'il faut la prendre d'assaut, la traiter comme une ville ennemie de la république. On ne sera pas dans cette peine, ils livreront les traîtres, qui ayant conspiré contre la sûreté intérieure de l'état, en armant les citoyens les uns contre les autres, sont par cela seul condamnés à la peine de mort, d'après le code pénal.

» Si d'ici là ils sortent de leur repaire, ordonner à toutes les autorités civiles et militaires de les arrêter, sous peine d'être punis à leur place; y autoriser tous les citoyens avec une récompense à tant par tête, (et ils le feront gratis) car le peuple est toujours bon; méquons-nous de tous leurs projets, ils ne feront jamais fortune: tout ce qui se passe depuis le 31 mai ne doit pas nous étonner, ce sont les mouvemens convulsifs de l'aristocratie agonisante, qui expirera le 10 août; son arrêt de mort est l'acceptation et la sanction de la constitution.

§ On a arrêté hier toutes les voitures appelées bourgeoises, et l'on s'est emparé des chevaux de luxe déjà en réquisition, pour une expédition majeure et pressée.

C O N V E N T I O N N A T I O N A L E .

(Présidence du citoyen Jambon St. André.)

Addition à la Séance d'hier.

L'ennemi dirige toutes ses forces sur Valenciennes, il s'agit d'une grande mesure digne des républicains. Lille a donné l'initiative, en demandant que tout le nord se leve à la fois. Le comité a conçu un grand projet, mais il faut encore le taire; il demande qu'on remette deux millions au ministre de la guerre, pour en préparer les effets. On décrète cette somme.

Les nouvelles de la Vendée ne sont pas heureuses. Le comité prépare un rapport sur cet objet.

Séance extraordinaire du soir.

Danton est élu président. On offre le buste de Marat. On décrète qu'il sera placé ainsi que celui de Lepelletier, de Dampierre et de Brutus dans le lieu des séances.

Séance du Vendredi 26 juillet.

[PRÉSIDENCE DE DANTON.]

Les représentans du peuple écrivent d'Évreux que la correspondance est rétablie entre cette ville et Lisieux. Les députés envoyés près l'armée des côtes de Brest écrivent d'Ancenis le 21 Juillet que le département de la Loire inférieure a rapporté l'arrêté liberticide qu'il avoit pris le cinq de ce mois dans un moment d'erreur.

Plusieurs communes se plaignent de la loi du 4 mai, qui taxe le *maximum* des grains, elles manquent de bleds, sous le prétexte que le recensement n'est pas fait. Renvoyé au comité d'agriculture.

Un dragon de la Manche qui a fui les drapeaux de Buzot, proteste de son attachement pour la république, et demande des secours. Renvoyé au comité.

Le trompette qui étoit avec le général Dampierre, lorsqu'il fut atteint par le boulet fatal, vient réclamer des secours; il a perdu son état et son protecteur, qu'il a débarrassé de son cheval, et bravant mille morts, il l'a reporté sur son bras. On lui donne un sabre et une épée, et on le renvoie au ministre, pour l'élever au grade d'officier.

Des députés du club de Bordeaux viennent demander justice contre les administrateurs qu'ils ont chassé du lieu de leurs séances. On passe à l'ordre du jour, d'après le décret qui a été rendu hier.

La section des Cordeliers érige un autel au cœur de Marat, dont elle est depositaire. La cérémonie s'en fera dimanche. Les autorités constituées sont toutes invitées. La convention décrète que 24 de ses membres assisteront à la cérémonie.

Le général Beauharnais écrit de Landau le 23 qu'il a eu de nouveaux succès. Il a attaqué les Prussiens; ses troupes ont gravi des montagnes, ont forcé des redoutes. Le combat a été très-vif depuis 9 heures du matin, jusqu'après le soleil couché. Il a fait des prisonniers. La perte

des Autrichiens et Prussiens est de 12 à 15 cents hommes. Nous avons perdu 150 hommes et 400 blessés.

Les commissaires pacificateurs envoyés par les départemens du Finistère et de la Drôme, aux Marseillois qui étoient en marche sur Paris, les ont déterminés à rentrer paisiblement dans leurs foyers.

Une adresse des autorités constituées de Montlimar au peuple et aux autorités constituées de Lyon, qu'on a lue à la convention, a été couverte d'applaudissemens.

On autorise une compagnie à ouvrir un canal de navigation pour joindre les rivières d'Eure et Loir, de Tranchefeu à Bonneval, et perfectionner la navigation de ces deux rivières du Château du Loir à Angers, et de Pacy au Pont-de-l'Arche.

Les comités présenteront sans délai les actes d'accusation contre Brissot et Duperré.

Décret important sur les accaparemens. L'accaparement est un crime capital. Sont déclarés coupables ceux qui dérobent à la circulation les marchandises et les denrées de première nécessité qu'ils achètent et tiennent renfermées dans un lieu quelconque, sans les mettre en vente journallement, ceux qui font périr ou laissent périr les marchandises et denrées de première nécessité.

Sont réputés, marchandises de première nécessité le pain, le vin, la viande, les grains, les farines, les légumes, les fruits, le charbon, le bois, les huiles, l'eau-de-vie, le savon, le suif, le chanvre, la laine, le cuivre, le fer, la toile, et généralement toutes les autres étoffes, les soieries exceptées.

Les négocians qui tiennent des magasins en gros ou en détail, et dont les boutiques sont journallement ouvertes aux acheteurs, seront tenus de mettre sur leurs portes une inscription qui énoncera la quantité de marchandises, et le nom du propriétaire.

(La suite à demain.)

On souscrit à Paris au bureau de ce journal boulevard de la porte Saint-Martin, à celle Saint-Denis N^o. 3.
Le prix de l'abonnement de ce papier nouvelle, le moins cher de tous est de 28 livres 10 sols pour l'année
15 liv. pour six mois 7 livres 10 sols pour trois mois. et pour deux mois en envoyant un assignat de cent sols.